

**25-03-15 Administration Générale – Conventions**

Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour la création d'un potager et d'un jardin aromatique

Monsieur le Maire expose :

L'École de la 2<sup>e</sup> Chance (E2C) dont les objectifs sont le développement des apprentissages et la valorisation des acquis des élèves par une pédagogie active et personnalisée de l'école, a sollicité l'aide de la commune afin de mettre en place un projet lié au travail de la terre, de la nature et du développement durable.

Cette dernière souhaite la création au Crêt d'un potager pour l'approvisionnement de la cuisine de l'école et d'un un jardin pédagogique composé de plantes aromatiques.

Par la présente convention, la commune de Saint-Priest en Jarez met à disposition de l'association E2C une partie de la parcelle de terre AC 287, dite « Pré Sagnol » soit environ 400 m<sup>2</sup> pour une durée de trois ans.

La mise à disposition du terrain par la commune est consentie à titre gracieux.

Je vous demande donc d'approuver cette convention et de m'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention précitée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,  
Le 25 mars 2025**

**Le Maire,  
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance  
Mireille PAPIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**

# ***Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez***

## **Séance du 24 mars 2025**

### **25-03-15 Administration Générale – Conventions**

Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour la création d'un potager et d'un jardin aromatique

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO  
Mme BARBE à Mme PAPIN  
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :